



BNP PARIBAS
FORTIS

Information de BNP Paribas Fortis relative au troisième pilier de Bâle 2 pour l'exercice 2012

Le 12 mai 2009, BNP Paribas a pris le contrôle de BNP Paribas Fortis SA/NV par l'acquisition de 74,93% de son capital souscrit.

Ce faisant, BNP Paribas Fortis est considéré à présent comme une "filiale significative" au sens de la Directive 2006/48/CE, Annexe XII, Partie 2, Points 3 et 4 et n'est donc pas soumis à une publication complète en ce qui concerne le troisième pilier de Bâle 2.

La publication de BNP Paribas Fortis concernant le troisième pilier de Bâle 2 relative à l'exercice 2012 est une information quantitative sur la structure du capital et sur les exigences en fonds propres. Cette information est publiée en partie dans le Rapport annuel 2012 de BNP Paribas Fortis (page 85) et en partie dans le Document de référence de BNP Paribas (page 327).

Le Rapport annuel 2012 de BNP Paribas Fortis est disponible via le lien suivant:

http://media-cms.bnpparibas.com/file/55/5/19347-fr-afr2012_sec.29555.pdf

Le Document de référence 2012 de BNP Paribas est disponible via le lien suivant:

http://media-cms.bnpparibas.com/file/03/1/DDR_2012_bnp_paribas.29031.pdf

Pour toute information complémentaire sur les résultats 2012 de BNP Paribas Fortis ou sur sa position financière, veuillez également consulter le Rapport annuel 2012 de BNP Paribas Fortis.